

SECTION 1 PRODUIT ET INFORMATION SUR LA COMPAGNIE**IDENTITÉ DU PRODUIT :****Code du produit et nom :** HUILE MOTEUR DIESEL GOLD PLUS 10W-30**Synonyme :** Huile lubrifiante**Application :** Huile moteur pour automobiles**Identification :**

APRIL SUPER FLO

9, rue Béland, L'Isle-Verte Québec Canada G0L 1K0

Tél.: 418 898-5151

Télé.: 1 866 393-3922

En cas d'urgence :

April Super Flo: 1 800 393-3921

CANUTEC: 613 996-6666

SECTION 2 COMPOSITION & INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	#Cas	% v/v	Limite d'exposition (ACGIH)		
			TLV-TWA (8H)	STEL	PLAFOND
Huile dérivée d'hydrocarbures avec ajout d'additifs	Mélange	100	5 mg/m ³ (brouillard d'huile)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile)	Non établi

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Sous conditions normales d'utilisation, ce produit n'est pas considéré dangereux selon les directives réglementaires.

Effets potentiels sur la santé : Sous les conditions normales d'utilisation proposées, ce produit ne pose pas de risque pour la santé. Une exposition excessive peut résulter en une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Pour plus d'information concernant les effets sur la santé, voir les données toxicologiques.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Essuyer le produit qui est resté sur la peau. Laver la peau atteinte à l'eau et au savon doux pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Inhalation : Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé pour lui permettre de se reposer dans un endroit bien ventilé. Il est recommandé d'obtenir des soins médicaux.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

SECTION 5 MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Agents d'extinction : Poudre, gaz carbonique, mousse, brouillard d'eau. Éteindre les sources de flammes si possible.

Mesures spéciales en cas d'incendie : **Petit incendie :** Agents chimiques secs, mousse, vapeur d'eau, CO₂. Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie. Se servir d'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes. L'eau peut être utilisée pour éloigner le produit répandu de la source d'inflammation. **Incendie majeur :** Établir un périmètre de sécurité de 800 mètres dans toutes les directions et avertir immédiatement les autorités compétentes. Éteindre les sources de combustible s'il est sécuritaire de le faire. Dans l'impossibilité, laissez brûler en attendant les autorités. Si des risques d'explosion sont présents dans le système de ventilation, mettez-vous à l'abri. Se servir d'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes.

Équipement de protection spécial : Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un dispositif de protection respiratoire et oculaire. Le port d'un appareil respiratoire autonome est obligatoire.

Inflammabilité : Peut être combustible à haute température.

Point d'éclair : 248 °C

Produits d'incendie dangereux en présence d'autres substances : Risque faible. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.

Danger d'explosion en présence d'autres substances : La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides ou ceux contenant de l'huile.

Produits de la combustion : Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO_x), oxydes de soufre (SO_x), fumée et vapeur irritante.

Identification des dangers : Gaz carbonique, monoxyde de carbone et fumée épaisse produits lors de la combustion.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

Procédures en cas de déversement : Arrêter le déversement ou la fuite que s'il est prudent de le faire. Éviter tout contact avec le produit. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Circonscrire l'endroit dangereux et en interdire l'accès. Absorber avec des matières absorbantes en évitant de respirer les particules, spécialement les particules de diatomées comme elles peuvent contenir de la silice. Utiliser un appareil respiratoire approprié et porter des vêtements protecteurs. Placer l'absorbant utilisé dans un contenant fermé qui sera ensuite éliminé ou brûlé de façon appropriée. Travailler dans le sens du vent par rapport au produit répandu. NE PAS ÉLIMINER DANS LES BOUCHES D'ÉGOUT, LES COURS D'EAU OU LES LACS. Vérifier les règlements applicables pour l'élimination des résidus et des contenants. Avertir les agences de protection de l'environnement appropriées.

Déversement sur terre : Endiguer. Essayer d'enlever de la surface ou utiliser un absorbant lorsque possible. Si permis par les autorités, un dispersant peut être utilisé dans les grands plans d'eau. En cas d'une grande quantité répandue, enlever par un moyen mécanique et mettre dans des contenants. Absorber les résidus ou les petites quantités répandues avec une matière absorbante et mettre dans des contenants hermétiques avant de s'en débarrasser. Avertir les agences de protection de l'environnement appropriées.

Déversement dans l'eau : Faire un barrage. Avertir les agences de protection de l'environnement appropriées.

Mesures de précaution pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable. Boucher les égouts et bloquer les fossés. Les règlements provinciaux exigent et les règlements fédéraux peuvent exiger que les agences de protection de l'environnement ou d'autres organismes soient avertis en cas de déversement. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités.

SECTION 7 MANUTENTION & ENTREPOSAGE

Manutention : Éviter tout contact avec le produit. Conserver à l'écart de la chaleur excessive. Ne pas respirer les vapeurs et le brouillard qui se dégagent de l'huile chaude. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se débarrasser de façon appropriée des articles en cuir, y compris les chaussures qui ne peuvent être décontaminées. Observer une bonne hygiène personnelle. Ne pas utiliser les contenants vides sans nettoyage ou reconditionnement.

Entreposage : Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION & PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition au travail : Pour le brouillard d'huile (minéral); aucun
CMA/moyenne pondérée; 5 mg/m³ ACGIH
CMA/courte exposition; 10 mg/m³ ACGIH

Ventilation : Maintenir la concentration du produit dans l'air sous la limite d'exposition recommandée pour le lieu de travail. En présence de brouillard d'huile ou si la limite d'exposition est dépassée, la ventilation locale est recommandée. De l'air d'appoint doit toujours être fourni pour remplacer l'air rejeté (de façon générale ou locale).

Yeux : Lunettes de sécurité et/ou masque couvrant tout le visage si le produit est manipulé d'une façon où il pourrait y avoir éclaboussement dans les yeux.

Corps : Des vêtements résistants au produit (tablier, combinaison) doivent aussi être portés dans les espaces clos ou lorsque le risque de contact avec la peau est très élevé.

Système respiratoire : Si la limite d'exposition recommandée pour le lieu de travail est dépassée, utiliser un respirateur homologué par le NIOSH. Selon le niveau mesuré, utiliser un respirateur purificateur d'air avec filtre mécanique protégeant contre le brouillard ou un respirateur à adduction d'air. En cas de chaleur forte, utiliser un respirateur purificateur d'air avec une cartouche protégeant contre les vapeurs organiques avec un préfiltre mécanique.

Mains : Des gants résistants à l'huile (Nitrite, Néoprène ou PVC) doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de ce produit.

Pieds : Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact avec le produit.

SECTION 9 PROPRIÉTÉ PHYSIQUE & CHIMIQUE

État physique et apparence : Liquide visqueux

Couleur : Ambre

Odeur : Hydrocarbure

Point d'éclair : 248 °C

Point d'écoulement : -45 °C

Viscosité @ 40 °C : 80 cSt

Viscosité @ 100 °C : 11.7 cSt

Densité de la vapeur : Non disponible

Pression de vapeur : Négligeable à des températures et pression normales.

Volatilité : Non volatile

Inflammabilité : Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.

Auto inflammabilité : Faible risque d'incendie sauf lorsqu'il est chauffé.

**Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique de ce produit

SECTION 10 STABILITÉ & RÉACTIVITÉ

Corrosion : Corrosion de cuivre, 3h, 100 °C (ASTM D0130) : 1a

Stabilité : Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

Substances incompatibles : Carburants puissants.

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.

Produits de décomposition : Susceptible de dégager des CO_x, SO_x, H₂S, PO_x, CaO_x, ZnO_x, méthacrylates monomères, thiols d'alkyle, aldéhydes, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

SECTION 11 INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TOXICITÉ AIGÛE

Routes d'entrée : Ingestion buccale, inhalation, contact avec les yeux et voie cutanée.

Létalité aiguë : Selon la toxicité d'autres composants

Toxicité orale aiguë (DL50) : > 5000 mg/kg (rat)

Toxicité cutanée aiguë (DL50) : > 2000 mg/kg (lapin)

EFFETS CHRONIQUES OU AUTRES EFFETS TOXIQUES

Voie cutanée : Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation de la peau, caractérisée par une dermatite ou une acné huileuse.

Voie respiratoire : Risque d'inhalation négligeable à des températures normales (jusqu'à 38°C). Des vapeurs, du brouillard ou des fumées peuvent se former sous l'effet de températures élevées ou d'une action mécanique. L'inhalation de brouillard ou de vapeur d'huile chaude peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Voie orale : Peu toxique s'il est avalé mais peut avoir un effet laxatif.

Irritation des yeux/inflammation : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer une irritation passagère, mais entraîne aucun dommage permanent.

Sensibilisation cutanée : N'est pas un sensibilisant cutané.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

Effets mutagènes : Non disponible

Tératogénicité/Embryogénicité : On s'attend à ce que le produit ne soit pas un danger pour la reproduction, selon les données disponibles de base et les dangers connus pour les composants.

CARCINOGENICITÉ :

(ACGIH) : Ce produit n'est pas censé contenir des produits chimiques en quantités à déclarer qui sont répertoriés comme cancérigènes A1 ou A2 par l'ACGIH.

(IARC) : Ce produit n'est pas censé contenir des produits chimiques à des quantités reportables, qui se sont trouvés sur la liste des cancérigènes (Groupe 1, 2A ou 2B) d'IARC.

(NTP) : Ce produit n'est pas censé contenir des produits chimiques à des quantités reportables, qui se sont trouvés sur la liste des cancérigènes NTP.

(IRIS) : Non disponible

(OSHA) : Ce produit n'est pas censé contenir des produits chimiques à des quantités reportables, qui se sont trouvés sur la liste des cancérigènes d'OSHA.

SECTION 12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Environnement : Non disponible

Corporel & COD : Non disponible

Bioaccumulation : Non disponible

Biodégradation : Non disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS D'ENLÈVEMENT

ATTENTION : La mauvaise utilisation des contenants vides peut être dangereuse. Les contenants vides peuvent être dangereux s'ils sont utilisés pour entreposer des matières toxiques, inflammables ou réactives. Couper ou souder des contenants vides peut causer un incendie, une explosion ou l'émanation de vapeur toxique. Ne pas mettre sous pression, près d'une source de chaleur ou dans un feu. Garder les contenants fermés et les barils rassemblés dans un même endroit. Éviter tout contact avec le produit, surtout en manipulant de l'huile usée. NE PAS ÉLIMINER DANS LES BOUCHES D'ÉGOUT, LES COURS D'EAU OU LES LACS. Se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les exigences particulières en matière d'élimination du produit et des contenants vides.

SECTION 14 INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses en cas de transport par la route ou par train.

Mesures spéciales pour le transport : Non applicable

SECTION 15 INFORMATION RÉGULATOIRE

Ce produit n'est pas contrôlé en fonction du système d'identification de matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements qui suivent sont basés sur des données provenant de sources considérées comme fiables. Néanmoins, APRIL SUPER FLO n'en garantit ni l'exactitude, ni le caractère exhaustif. Ces renseignements sont fournis à titre de service aux personnes qui achètent ou utilisent le produit auquel cette fiche se rapporte. Il est recommandé de vous procurer les fiches techniques des produits que vous achetez, distribuez ou utilisez et faire parvenir l'information ci-jointe aux personnes en contact avec ces produits. APRIL SUPER FLO dénie expressément toute responsabilité en cas de perte ou de dommage, y compris la perte ou le dommage indirect, ou des blessures (incluant perte de vie) causées directement ou indirectement par l'utilisateur du produit ou des renseignements contenus dans cette fiche.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2016

www.aprilsuperflo.com